

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 10

L'an deux mil douze

Le 15 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2012

**PRESENTS** : MMES COUTEAU - MOUNIER

MM. SAVIN – BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT –  
MERCIER – TEILLET

**ABSENTS** : MME BOUDOIRE

MM. CALVET – REMAUD

**POUVOIRS** : M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. SAVIN

M. BARRAL a donné pouvoir à M. BOISSIER DESCOMBES

M. SUTRE a donné pouvoir à M. BOIVENT.

Monsieur BOIVENT a été nommé secrétaire.

**2012-06-08 D**

**OBJET : Reversement de la prestation Enfance Jeunesse 2012**

Madame Isabelle COUTEAU informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la convention signée avec la Communauté de Communes Braconne et Charente pour la mise en place d'une subvention enfance jeunesse entre les communes et les gestionnaires des structures d'accueil de loisirs du territoire communautaire, la commune de JAULDES va percevoir une subvention 2012.

Considérant que le rapprochement entre la commune de JAULDES et la commune de BRIE pour l'accueil des enfants et des jeunes habitants JAULDES dans les structures d'accueil de loisirs de BRIE,

Considérant qu'il y a donc lieu de reverser à la commune de BRIE cette subvention enfance jeunesse,

Vu l'exposé fait par Madame COUTEAU,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reverser l'ensemble du montant de la subvention enfance jeunesse à la commune de BRIE.

La subvention enfance jeunesse versée, par la Communauté de Communes Braconne et Charente s'élève à 3401 € et sera donc reversée dans son intégralité à la commune de BRIE.

Fait à Jauldes, le 18 juin 2012

**Le Maire**

**Eric SAVIN**



Affiché le :

Certifié exécutoire le :